

485. Repunas. S'étend depuis le terrain de Nowa Bemataie jus qu'à la limite de Norma sur environ six cents brasses. Il s'étend aussi depuis la limite de Norma jus qu'à celle d'Ance sur environ mille brasses. Haxeracaca Bemarié a Bemahé est le propriétaire de ce terrain. Signé: Haxeracaca Bemarié a Bemahé.

486. Pidi. S'étend depuis la limite de Norma jus qu'à celle d'Ance sur environ mille brasses. Il s'étend aussi depuis Pohatuacica jus qu'à Ofaipafra sur environ deux cents brasses. Haxeracaca Bemarié Bemahé est le propriétaire de ce terrain. Signé: Haxeracaca Bemarié a Bemahé.

487. Poho. S'étend depuis le terrain de Bemahé jus qu'à celle encore de Bemahé sur environ trente deux brasses. Il s'étend aussi depuis la limite d'Atarawa jus qu'à celle de Haa sur environ soixante une brasses. Nowa Bemataie est le propriétaire de ce terrain. Signé: Nowa Bemataie.

488. Bemahé. S'étend depuis le terrain de Bemahé jus qu'à celle encore de Bemahé sur environ une brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de Patia jus qu'à celle de Faataha sur environ trente brasses. Nowa Bemataie est le propriétaire de ce terrain. Signé: Nowa Bemataie.

489. Uatiasau. S'étend depuis le terrain d'Ance jus qu'à celle de Pidi sur environ quinze brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de Bemahé jus qu'à celle encore de Bemahé sur environ une brasses et demi. Nowa Bemataie est le propriétaire de ce terrain. Signé: Nowa Bemataie.

490. Uharawa. S'étend depuis le terrain de Bemahé jus qu'à cette montagne sur environ cinquante brasses. Il s'étend aussi depuis Uharata jus qu'à ce terrain d'Ance sur environ soixante dix brasses. Nowa Bemataie est le propriétaire de ce terrain. Signé: Nowa Bemataie.